

BUZZ RADIO SA en formation
Représentée par Monsieur Stéphane BARBIER-MUELLER
Boulevard Georges-Favon 2
1204 GENEVE

4.

RECOMMANDE
DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS, DE L'ENERGIE
ET DE LA COMMUNICATION (DETEC)
Att. Monsieur le Conseiller Fédéral
Moritz LEUENBERGER
3003 BERNE

Genève, le 10 novembre 2008

Concerne : Concession de diffusion assortie d'un mandat de prestations pour la zone de desserte No 2 telle que définie au chiffre 4 de l'annexe 1 à l'ORTV

Monsieur le Conseiller Fédéral,
Messieurs,

Nous faisons suite à l'aimable entretien que Monsieur Antoine de Raemy, administrateur-délégué de Radio One FM SA, et le soussigné ont eu le 6 courant, avec Monsieur Matthias Ramsauer.

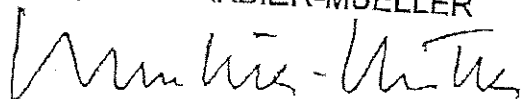
Par la présente, nous confirmons que BUZZ RADIO SA en formation sollicite le transfert de la concession de diffusion assortie d'un mandat de prestations pour la zone de desserte No 2 qui lui a été octroyée par décision du DETEC du 31 octobre 2008, en faveur de RADIO ONE FM SA.

A toute fin utile, nous précisons encore que ce transfert s'opérera à titre gratuit, sans aucune contrepartie.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller Fédéral, Messieurs, à l'expression de notre très haute considération.

Pour BUZZ RADIO SA en formation

Stéphane BARBIER-MUELLER



CC: OFCOM, Att. Monsieur Matthias RAMSAUER